



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025

Evolution Tarif Aire d'Accueil des gens du Voyage

DÉLIBÉRATION**N° 2025-116**

En exercice :

38

Titulaires présents :

29

Absents :

9

Pouvoirs :

2

Nombre de votants :

31

Le 15 décembre de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, salle du Conseil Municipal à la Mairie, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 9 décembre dernier, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Bernard GIRE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	P	
Jérôme BERNARD	A		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplié(e) par

Exposé

Un travail de concertation entre les familles, l'association Gadjé qui les représente et la Communauté de communes assistée de son prestataire de service qui assure la gestion de l'aire et le recouvrement des droits de place a été entamé dans l'objectif de :

- Réduire les coûts de fonctionnement de l'aire d'accueil ;
- Garantir le respect du règlement intérieur de l'aire ;
- Respecter les normes régissant les aménagements des aires d'accueil.

S'agissant de la tarification pour le séjour d'une famille sur un emplacement, il s'agirait de combiner une part fixe avec une part variable, assise sur les consommations d'eau et d'électricité constatées par emplacement. L'objectif visé est de davantage responsabiliser les familles accueillies.

Dans l'attente des conclusions du travail en cours et dans l'attente aussi d'un effort par les familles de modération des consommations, il est proposé de rétablir un droit d'usage par emplacement fixé à 8 €.

Décision

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

Berger
Levfaul

ID : 070-247000755-20251215-D2025_116-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Fixe le droit d'usage par emplacement à 8 € / jour à effet immédiat ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES